

Le 17 décembre 2007

Carolina Rinfret
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3928
Télec. : (514) 289-3719
C. élec. : Rinfret.Carolina@hydro.qc.ca

Par courriel et par messagerie

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
C.P. 001, Tour de la Bourse
800 place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET: Énergie La Lièvre S.E.C. - Requête en révision de la décision D-2007-113
articles 34, 37 et 85.14 à 85.18 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*
Vos dossiers : R-3650-2007 et R-3636-2007
Notre dossier : R000254 CR/FJM

Chère consoeur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») fait suite à la correspondance du procureur d'Énergie La Lièvre S.E.C. (« ÉLL ») datée du 14 décembre dernier et prend acte des disponibilités fournies par cette dernière.

Dans l'éventualité où la Régie souhaite tenir une audience orale pour entendre la requête en révision d'ÉLL, le Transporteur soumet qu'il est disponible les 14, 29, 30, 31 janvier ainsi que le 1^{er} février 2008.

Toutefois, tel qu'indiqué dans ses lettres précédentes notamment celle du 11 décembre 2007, le Transporteur soumet qu'il est ouvert à toute procédure permettant le traitement le plus efficace et rapide de la requête en révision d'ÉLL notamment par le dépôt de commentaires et d'argumentaires écrits.

Compte tenu que les disponibilités des parties ont été transmises à la Régie, le Transporteur comprend qu'elle verra à statuer rapidement sur la façon de procéder dans le présent dossier et ainsi prévoir un échéancier pour son déroulement.

Copie de la présente est envoyée ce jour, par courriel seulement, aux procureurs de la requérante, ÉLL.

Souhaitant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, mes salutations distinguées.



Carolina Rinfret
CR/oc

c.c. Me Paule Hamelin et Me Pierre Legault
Procureurs d'ÉLL